

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2062

13 juillet 2016

SOMMAIRE

Camps Bay Finance S.A.	98973	Comptabilité STC Sàrl	98975
Capinera S.à r.l.	98973	Constructions Basse Consommation S.A.	98975
Casa Abad S.A.	98973	Constructions Basse Consommation S.A.	98975
Casa Abad S.A.	98972	Constructions Basse Consommation S.A.	98975
Cerafer S.à r.l.	98972	CRF2 S.A.	98930
CEREP BH JV S.à r.l.	98972	Dragon Asia Management S.à r.l.	98973
Chaos S.A.	98972	DRN Associés S.à r.l.	98974
Chemexim Investment S.à r.l.	98967	DT (Luxembourg) S.A.	98974
Citterio International Company S.A.	98967	Duferco Vanadium Investment Holding S.A.	98974
Civetta Fund SICAV SIF S.A.	98967	Duplex S.A.	98974
Class Capital S.A.	98967	Elevate (BC) S.C.A.	98937
CLC Luxembourg S.A.	98968	SEA Glass S.à r.l.-SPF	98976
CLdN N.W. S.A.	98966	SES Astra 1N S.à r.l.	98976
CLdN N.W. S.A.	98966	SES Astra 2E S.à r.l.	98976
Comifin S.A.	98965	SES Astra 2F S.à r.l.	98976
Communiqué A.G.	98965	SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A.	98976
Compagnie de Pythagore S.A.	98966	StrategicCapital Holdings S.à r.l.	98965
Compagnie Financière Céleste S.A.	98968	StrategicCapital Investment Opportunities S.à r.l.	98965
Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.	98969	Tricoron Holding S.A.	98975
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	98970		
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	98970		
Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A.	98970		

CRF2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.872.

In the year two thousand and sixteen, on the sixth of April,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

EQT Credit II GP LP, a limited partnership established under the laws of Scotland, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ (SL 11031), acting in its capacity as manager of EQT Credit II (No.1) Limited Partnership, a limited partnership established under the laws of England, having its principal place of business at 15 Golden Square, London, W1F 9JG,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal on 4 April 2016.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT Credit II GP LP, prenamed, acting in its capacity as manager of EQT Credit II (No.1) Limited Partnership, prenamed, is the sole shareholder of CRF2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.872, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 9 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2351 of 20 September 2012 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER, prenamed, dated 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2385 of 5 September 2014.

2) That the share capital of the Company is fixed at sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) divided into six million two hundred thousand (6,200,000) shares comprising three million two hundred thousand (3,200,000) ordinary shares and three million mandatory redeemable preferred shares in total having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (“MRPS”) being one hundred thousand (100,000) class A1 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A2 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A3 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A4 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A5 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A6 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A7 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A8 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A9 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A10 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A11 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A12 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A13 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A14 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A15 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A16 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A17 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A18 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A19 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A20 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A21 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A22 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A23 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A24 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A25 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A26 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A27 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A28 MRPS, one hundred thousand (100,000) class A29 MRPS and one hundred thousand (100,000) class A30 MRPS.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder resolves to create thirty (30) new classes of MRPS of the Company, which shall be designated as classes A31 MRPS, A32 MRPS, A33 MRPS, A34 MRPS, A35 MRPS, A36 MRPS, A37 MRPS, A38 MRPS, A39 MRPS, A40 MRPS, A41 MRPS, A42 MRPS, A43 MRPS, A44 MRPS, A45 MRPS, A46 MRPS, A47 MRPS, A48 MRPS, A49 MRPS, A50 MRPS, A51 MRPS, A52 MRPS, A53 MRPS, A54 MRPS, A55 MRPS, A56 MRPS, A57 MRPS, A58 MRPS, A59 MRPS and A60 MRPS, each MRPS having a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new class of MRPS and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000), to raise it from its present amount of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) to ninety-two thousand Euro (EUR 92,000) by the creation and?? the issue of:

- one hundred thousand (100,000) class A31 MRPS;

- one hundred thousand (100,000) class A32 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A33 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A34 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A35 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A36 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A37 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A38 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A39 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A40 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A41 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A42 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A43 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A44 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A45 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A46 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A47 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A48 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A49 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A50 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A51 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A52 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A53 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A54 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A55 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A56 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A57 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A58 MRPS;
 - one hundred thousand (100,000) class A59 MRPS; and
 - one hundred thousand (100,000) class A60 MRPS
- of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, being three million (3,000,000) new MRPS in total.

Subscription and paying up

The three million (3,000,000) new MRPS of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each have been subscribed by EQT Credit II GP LP, prenamed acting in its capacity as manager of EQT Credit II (No 1) LP, prenamed.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000).

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at ninety-two thousand Euro (EUR 92,000) divided in nine million two hundred thousand (9,200,000) shares comprising:

- three million two hundred thousand (3,200,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- one hundred thousand (100,000) class A1 MRPS (the "Class A1 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A2 MRPS (the "Class A2 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A3 MRPS (the "Class A3 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A4 MRPS (the "Class A4 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A5 MRPS (the "Class A5 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A6 MRPS (the "Class A6 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A7 MRPS (the "Class A7 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A8 MRPS (the "Class A8 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A9 MRPS (the "Class A9 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A10 MRPS (the "Class A10 MRPS");
- one hundred thousand (100,000) class A11 MRPS (the "Class A11 MRPS");

- one hundred thousand (100,000) class A12 MRPS (the "Class A12 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A13 MRPS (the "Class A13 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A14 MRPS (the "Class A14 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A15 MRPS (the "Class A15 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A16 MRPS (the "Class A16 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A17 MRPS (the "Class A17 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A18 MRPS (the "Class A18 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A19 MRPS (the "Class A19 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A20 MRPS (the "Class A20 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A21 MRPS (the "Class A21 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A22 MRPS (the "Class A22 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A23 MRPS (the "Class A23 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A24 MRPS (the "Class A24 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A25 MRPS (the "Class A25 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A26 MRPS (the "Class A26 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A27 MRPS (the "Class A27 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A28 MRPS (the "Class A28 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A29 MRPS (the "Class A29 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A30 MRPS (the "Class A30 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A31 MRPS (the "Class A31 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A32 MRPS (the "Class A32 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A33 MRPS (the "Class A33 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A34 MRPS (the "Class A34 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A35 MRPS (the "Class A35 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A36 MRPS (the "Class A36 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A37 MRPS (the "Class A37 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A38 MRPS (the "Class A38 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A39 MRPS (the "Class A39 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A40 MRPS (the "Class A40 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A41 MRPS (the "Class A41 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A42 MRPS (the "Class A42 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A43 MRPS (the "Class A43 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A44 MRPS (the "Class A44 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A45 MRPS (the "Class A45 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A46 MRPS (the "Class A46 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A47 MRPS (the "Class A47 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A48 MRPS (the "Class A48 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A49 MRPS (the "Class A49 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A50 MRPS (the "Class A50 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A51 MRPS (the "Class A51 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A52 MRPS (the "Class A52 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A53 MRPS (the "Class A53 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A54 MRPS (the "Class A54 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A55 MRPS (the "Class A55 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A56 MRPS (the "Class A56 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A57 MRPS (the "Class A57 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A58 MRPS (the "Class A58 MRPS");
 - one hundred thousand (100,000) class A59 MRPS (the "Class A59 MRPS"); and
 - one hundred thousand (100,000) class A60 MRPS (the "Class A60 MRPS")
- having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The Class A1 MRPS to Class A60 MRPS are hereinafter collectively referred to as the "MRPS". The terms "Share" and "Shares" or "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Ordinary Shares and the MRPS and the holders of the Ordinary Shares and MRPS.

Without prejudice of Article 7 below, each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders. The MRPS are non-voting shares as set forth in Article 44 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Companies Act").

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

In case of a share capital increase of the Company, without prejudice of Article 8 below, each of the existing Shareholders of a same class of Shares shall be granted a preferential subscription right on the Shares of the same class issued by the Company, in pro rata of the Shares held by the existing Shareholder in such class of Shares.

The existing Shareholders will exercise their preferential subscription preferential right in accordance with Article 32-3 (3) of the Luxembourg Companies Act.

The existing Shareholders shall not benefit from a preferential subscription right in case of the issue of new Shares by the Company in exchange of a contribution in kind.

The general meeting of Shareholders may create any freely distributable reserve that they may deem necessary or appropriate. Such reserve shall be distributed further to a decision of the general meeting of Shareholders.”

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille seize, le six avril,

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

EQT Credit II GP LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse (SL 11031) agissant en sa qualité de gérant (manager) de EQT Credit II (No.1) Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15 Golden Square, London, W1F 9JG,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 avril 2016.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que EQT Credit II GP LP, prénommé, agissant en sa qualité de gérant (manager) de EQT Credit II (No.1) Limited Partnership, prénommé, est l'actionnaire unique de CRF2 S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.872, et constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 9 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2351 du 20 septembre 2012 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 1ère juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2385 du 5 septembre 2014.

2) Que le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille Euros (62.000 EUR) divisé en six millions deux cent mille (6.200.000) actions composées de trois millions deux cent mille (3.200.000) actions ordinaires et trois millions (3.000.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune ("APOR") étant cent mille (100.000) APOR de catégorie A1, cent mille (100.000) APOR de catégorie A2, cent mille (100.000) APOR de catégorie A3, cent mille (100.000) APOR de catégorie A4, cent mille (100.000) APOR de catégorie A5, cent mille (100.000) APOR de catégorie A6, cent mille (100.000) APOR de catégorie A7, cent mille (100.000) APOR de catégorie A8, cent mille (100.000) APOR de catégorie A9, cent mille (100.000) APOR de catégorie A10, cent mille (100.000) APOR de catégorie A11, cent mille (100.000) APOR de catégorie A12, cent mille (100.000) APOR de catégorie A13, cent mille (100.000) APOR de catégorie A14, cent mille (100.000) APOR de catégorie A15, cent mille (100.000) APOR de catégorie A16, cent mille (100.000) APOR de catégorie A17, cent mille (100.000) APOR de catégorie A18, cent mille (100.000) APOR de catégorie A19, cent mille (100.000) APOR de catégorie A20, cent mille (100.000) APOR de catégorie A21, cent mille (100.000) APOR de catégorie A22, cent mille (100.000) APOR de catégorie A23, cent mille

(100.000) APOR de catégorie A24, cent mille (100.000) APOR de catégorie A25, cent mille (100.000) APOR de catégorie A26, cent mille (100.000) APOR de catégorie A27, cent mille (100.000) APOR de catégorie A28, cent mille (100.000) APOR de catégorie A29 et cent mille (100.000) APOR de catégorie A30.

3) Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de créer trente (30) nouvelles catégories d'APOR, à savoir les APOR de catégorie A31, les APOR de catégorie A32, les APOR de catégorie A33, les APOR de catégorie A34, les APOR de catégorie A35, les APOR de catégorie A36, les APOR de catégorie A37, les APOR de catégorie A38, les APOR de catégorie A39, les APOR de catégorie A40, les APOR de catégorie A41, les APOR de catégorie A42, les APOR de catégorie A42, les APOR de catégorie A43, les APOR de catégorie A44, les APOR de catégorie A45, les APOR de catégorie A46, les APOR de catégorie A47, les APOR de catégorie A48, les APOR de catégorie A49, les APOR de catégorie A50, les APOR de catégorie A51, les APOR de catégorie A52, les APOR de catégorie A53, les APOR de catégorie A54, les APOR de catégorie A55, les APOR de catégorie A56, les APOR de catégorie A57, les APOR de catégorie A58, les APOR de catégorie A59 et les APOR de catégorie A60, chaque APOR ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

L'actionnaire unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories d'APOR et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminés dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille euros (30.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille Euros (62.000 EUR) à quatre-vingt-douze mille euros (92.000 EUR) par la création et l'émission de:

- cent mille (100.000) APOR de catégorie A31;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A32;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A33;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A34;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A35;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A36;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A37;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A38;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A39;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A40;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A41;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A42;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A43;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A44;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A45;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A46;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A47;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A48;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A49;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A50;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A51;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A52;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A53;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A54;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A55;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A56;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A57;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A58;
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A59; et
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A60

d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, soit trois millions (3.000.000) nouvelles APOR au total.

Souscription et libération

Les trois millions (3.000.000) nouvelles APOR d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune ont été souscrites par EQT Credit II GP LP, prénommée, agissant en sa qualité de gérant (manager) de EQT Credit II (No.1) Limited Partnership, prénommée.

Ces nouvelles APOR sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille euros (30.000 EUR). La preuve du paiement susmentionné a été donnée au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze mille euros (92.000 EUR) divisé en neuf millions deux cent mille (9.200.000) actions composées de:

- trois millions deux cent mille (3.200.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A1 (les "APOR de Catégorie A1");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A2 (les "APOR de Catégorie A2");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A3 (les "APOR de Catégorie A3");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A4 (les "APOR de Catégorie A4");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A5 (les "APOR de Catégorie A5");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A6 (les "APOR de Catégorie A6");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A7 (les "APOR de Catégorie A7");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A8 (les "APOR de Catégorie A8");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A9 (les "APOR de Catégorie A9");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A10 (les "APOR de Catégorie A10");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A11 (les "APOR de Catégorie A11");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A12 (les "APOR de Catégorie A12");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A13 (les "APOR de Catégorie A13");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A14 (les "APOR de Catégorie A14");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A15 (les "APOR de Catégorie A15");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A16 (les "APOR de Catégorie A16");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A17 (les "APOR de Catégorie A17");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A18 (les "APOR de Catégorie A18");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A19 (les "APOR de Catégorie A19");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A20 (les "APOR de Catégorie A20");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A21 (les "APOR de Catégorie A21");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A22 (les "APOR de Catégorie A22");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A23 (les "APOR de Catégorie A23");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A24 (les "APOR de Catégorie A24");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A25 (les "APOR de Catégorie A25");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A26 (les "APOR de Catégorie A26");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A27 (les "APOR de Catégorie A27");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A28 (les "APOR de Catégorie A28");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A29 (les "APOR de Catégorie A29");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A30 (les "APOR de Catégorie A30");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A31 (les "APOR de Catégorie A31");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A32 (les "APOR de Catégorie A32");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A33 (les "APOR de Catégorie A33");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A34 (les "APOR de Catégorie A34");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A35 (les "APOR de Catégorie A35");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A36 (les "APOR de Catégorie A36");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A37 (les "APOR de Catégorie A37");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A38 (les "APOR de Catégorie A38");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A39 (les "APOR de Catégorie A39");
- cent mille (100.000) APOR de catégorie A40 (les "APOR de Catégorie A40");

- cent mille (100.000) APOR de catégorie A41 (les "APOR de Catégorie A41");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A42 (les "APOR de Catégorie A42");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A43 (les "APOR de Catégorie A43");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A44 (les "APOR de Catégorie A44");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A45 (les "APOR de Catégorie A45");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A46 (les "APOR de Catégorie A46");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A47 (les "APOR de Catégorie A47");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A48 (les "APOR de Catégorie A48");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A49 (les "APOR de Catégorie A49");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A50 (les "APOR de Catégorie A50");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A51 (les "APOR de Catégorie A51");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A52 (les "APOR de Catégorie A52");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A53 (les "APOR de Catégorie A53");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A54 (les "APOR de Catégorie A54");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A55 (les "APOR de Catégorie A55");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A56 (les "APOR de Catégorie A56");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A57 (les "APOR de Catégorie A57");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A58 (les "APOR de Catégorie A58");
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A59 (les "APOR de Catégorie A59"); et
 - cent mille (100.000) APOR de catégorie A60 (les "APOR de Catégorie A60")
- d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Les APOR de la Catégorie A1 à la Catégorie A60 sont ci-après dénommées les "APOR". Les termes "Action" et "Actions" ou "Actionnaire" et "Actionnaires" dans ces Statuts, sauf dispositions contraires explicites ou implicites, comprennent respectivement les Actions Ordinaires et les APOR et les détenteurs des Actions Ordinaires et APOR.

Sans préjudice de l'Article 7 ci-dessous, chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Actionnaires. Les APOR sont dépourvues de droit de vote en vertu de l'Article 44 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences légales luxembourgeoises.

Dans le cas d'une augmentation de capital social de la Société, sans préjudice de l'Article 8 ci-dessous, chacun des Actionnaires existants d'une même catégorie d'Actions se verra accorder un droit préférentiel de souscription sur les Actions de la même catégorie émises par la Société, proportionnellement aux Actions détenues par l'Actionnaire existant de cette catégorie d'Actions.

Les Actionnaires existants exerceront leur droit préférentiel de souscription conformément à l'Article 32-3 (3) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les Actionnaires existants ne bénéficieront pas d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles Actions par la Société en échange d'un apport en nature.

L'assemblée générale des Actionnaires peut créer toute réserve librement distribuable qu'ils jugent nécessaire ou appropriée. Cette réserve sera distribuée suivant une décision de l'assemblée générale des Actionnaires."

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le dit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation: EAC/2016/8481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103088/376.

(160074246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Elevate (BC) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 192.698.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of April at 1.30 p.m. C.E.S.T.

Before us, Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Elevate (BC) S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 192.698, incorporated pursuant to a notarial deed on 2 December 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 35 dated 7 January 2015 (the “Company”). The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 3 July 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 September 2015 under number 2453.

The Meeting is chaired by Jozef Pinxten, lawyer, with professional address in Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman appointed Inès Denison, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the “Secretary”).

The Meeting elects Marine Krief, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the “Scrutineer”).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the “Board of the Meeting”).

All the shareholders are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies of the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that.

I. 100% of the share capital of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows.

1. Waiver of the convening notices;

2. Decision to create a class of non-voting preference shares and determination of the rights attached to such shares;

3. Decision to increase the Company’s share capital by an amount of thirty-three thousand six hundred and ninety-nine euro and thirty-two cent (EUR 33,699.32) so as to bring it from its current amount of one hundred sixty thousand ninety-five euro and eighty cent (EUR 160,095.80) up to one hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-five euro and twelve cent (EUR 193,795.12), through the issuance of five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) class A1 shares, five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) class A2 shares, five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) class A3 shares, five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) class A4 shares, and one million (1,000,000) non-voting preference shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, by way of a contribution in kind, together with a share premium;

4. Decision to increase the Company’s share capital by an amount of four thousand five hundred and forty-nine euro and thirty-six cent (EUR 4,549.36) so as to bring it from its current amount of one hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-five euro and twelve cent (EUR 193,795.12) up to one hundred ninety-eight thousand three hundred forty-four thousand euro and forty-eight cent (EUR 198,344.48), through the issuance of ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) class A1 shares, ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) class A2 shares, ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) class A3 shares, ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) class A4 shares, twenty-two thousand three hundred and five (22,305) class B1 shares, twenty-two thousand three hundred and five (22,305) class B2 shares, twenty-two thousand three hundred and five (22,305) class B3 shares and twenty-two thousand three hundred and five (22,305) class B4 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, by way of a contribution in cash, together with a share premium, with cancellation of the preferential subscription rights of the existing shareholders;

5. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association;

6. Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company (without amendment of the Company’s corporate purpose); and

7. Power of attorney to any manager of the general partner of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

III. The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions.

First Resolution

The entirety of the nominal share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Meeting resolves to create a class of preference shares bearing the rights set forth in the articles of association of the Company as fully restated pursuant to the sixth resolution. These preference shares shall not bear any voting rights as far as permitted under Luxembourg law.

Third Resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of thirty-three thousand six hundred and ninety-nine euro and thirty-two cent (EUR 33,699.32) so as to bring it from its current amount of one hundred sixty thousand ninety-five euro and eighty cent (EUR 160,095.80) up to one hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-five euro and twelve cent (EUR 193,795.12), through the issuance of the following new shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “New Shares 1”).

- five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) Class A1 Shares for a total subscription price of five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three euro (EUR 592,483);
- five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) Class A2 Shares for a total subscription price of five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three euro (EUR 592,483);
- five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) Class A3 Shares for a total subscription price of five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three euro (EUR 592,483);
- five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three (592,483) Class A4 Shares for a total subscription price of five hundred ninety-two thousand four hundred eighty-three euro (EUR 592,483); and
- one million (1,000,000) preference shares for a total subscription price of twenty-one million three hundred sixty-two thousand two hundred nineteen euro and fifty-eight cent (EUR 21,362,219.58).

The New Shares 1 were subscribed as follows.

a. forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A1 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A2 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A3 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A4 Shares and seventy-three thousand three hundred sixty-four (73,364) preference shares have been subscribed by Sapa MG S.r.l., a Società a responsabilità limitata, incorporated and existing under the laws of the Republic of Italy, having its registered office at Via Pignolo no. 27, Bergamo, Italy, registered under number 04084610163, for the total subscription price of one million seven hundred forty-one thousand eighty-six euro and eighty cent (EUR 1,741,086.80). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of seven thousand six hundred and forty (7,640) shares of Sematic S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Comm. Francesco 5, Osio Sotto, Italy, registered with the companies' register of Bergamo under number IT08793090963 (“Sematic”), having a total contribution value of one million seven hundred forty-one thousand eighty-six euro and eighty cent (EUR 1,741,086.80).

b. forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A1 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A2 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A3 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A4 Shares and seventy-three thousand three hundred sixty-four (73,364) preference shares have been subscribed by Phidias S.r.l., a Società a responsabilità limitata, incorporated and existing under the laws of the Republic of Italy, having its registered office at Via Borfuro no. 8, Bergamo, Italy, registered under number 04084620162, for the total subscription price of one million seven hundred forty-one thousand eighty-six euro and eighty cent (EUR 1,741,086.80). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of seven thousand six hundred and forty (7,640) shares of Sematic, having a total contribution value of one million seven hundred forty-one thousand eighty-six euro and eighty cent (EUR 1,741,086.80).

c. forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A1 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A2 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A3 Shares, forty-three thousand four hundred sixty-seven (43,467) Class A4 Shares and seventy-three thousand three hundred sixty-four (73,364) preference shares have been subscribed by Zetaplan S.r.l., a Società a responsabilità limitata, incorporated and existing under the laws of the Republic of Italy, having its registered office at Via Pignolo no. 27, Bergamo, Italy, registered under number 04084610064, for the total subscription price of one million seven hundred forty-one thousand eighty-six euro and eighty cent (EUR 1,741,086.80). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of seven thousand six hundred and forty (7,640) shares of Sematic, having a total contribution value of one million seven hundred forty-one thousand eighty-six euro and eighty cent (EUR 1,741,086.80).

d. one hundred forty-five thousand two hundred ninety-two (145,292) Class A1 Shares, one hundred forty-five thousand two hundred ninety-two (145,292) Class A2 Shares, one hundred forty-five thousand two hundred ninety-two (145,292) Class A3 Shares, one hundred forty-five thousand two hundred ninety-two (145,292) Class A4 Shares and two hundred forty-five thousand two hundred twenty-six (245,226) preference shares have been subscribed by Sapa Re., a joint stock

company, incorporated under the laws of Italy with a corporate capital of Euro 400,000, having its registered office at Via Pignolo no. 27, Bergamo, Italy, and registered with the companies' register of Bergamo, under number 03639510167, for the total subscription price of five million eight hundred nineteen thousand seven hundred forty euro and seventy-one cent (EUR 5,819,740.71). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim held by the respective subscriber under a purchase price receivable, having total value of eight million seven hundred seventy-two thousand three hundred euro (EUR 8,772,300.00).

e. three hundred sixteen thousand seven hundred ninety (316,790) Class A1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety (316,790) Class A2 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety (316,790) Class A3 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety (316,790) Class A4 Shares and five hundred thirty four thousand six hundred eighty-two (534,682) preference shares have been subscribed by CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 185.226, for the total subscription price of twelve million six hundred eighty-nine thousand one hundred fifty euro and forty-seven cent (EUR 12,689,150.47). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of fifty five thousand six hundred and ninety (55,690) shares of Sematic, having a total contribution value of twelve million six hundred eighty-nine thousand one hundred fifty euro and forty-seven cent (EUR 12,689,150.47).

The Meeting acknowledges that the respective subscribers have each subscribed to the New Shares 1 in the manner evidenced to the notary.

The total value of the contributions in kind listed under a. to e. above amounts to twenty-three million seven hundred thirty-two thousand one hundred fifty-one euro and fifty-eight cent (EUR 23,732,151.58), which the shareholders expressly approve and has been confirmed in a report from FPS Audit & Expertise S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.674, in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

The conclusion of the report regarding the contributions in kind was the following.

“Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 23,732,151.58 does not correspond at least in number and nominal value of the shares with a nominal value of EUR 0.01 per share (or EUR 33,699.32 in total) or to be issued and together with a share premium amounting to a total of EUR 23,698,452.26.”

The report, having been initialed by the notary and the proxyholder of the appearing parties, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The total contribution in an amount of twenty-three million seven hundred thirty-two thousand one hundred fifty-one euro and fifty-eight cent (EUR 23,732,151.58) shall be allocated as follows. thirty-three thousand six hundred and ninety-nine euro and thirty-two cent (EUR 33,699.32) will be allocated to the Company's share capital and twenty-three million six hundred ninety-eight thousand four hundred fifty-two euro and twenty-six cent (EUR 23,698,452.26) will be allocated to the Company's share premium account.

The Meeting resolves to allocate the part of the total share premium specifically paid in respect of the preference shares pursuant to the present resolution, in the amount of twenty one million three hundred fifty-two thousand two hundred nineteen euro and fifty-eight cent (EUR 21,352,219.58), to a share premium account linked to such preference shares only.

As a result of the above resolution, the new shareholders of the Company enter the Meeting and deliberate, together with the existing shareholders, upon the following items.

Fourth Resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred and forty-nine euro and thirty-six cent (EUR 4,549.36) so as to bring it from its current amount of one hundred ninety-three thousand seven hundred ninety-five euro and twelve cent (EUR 193,795.12) up to one hundred ninety-eight thousand three hundred forty-four thousand euro and forty-eight cent (EUR 198,344.48), through the issuance of the following shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and with a subscription price of one euro (EUR 1) for each for the Class A Shares and three cents (EUR 0.03) for each for the Class B Shares (the “New Shares 2”).

- ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) Class A1 Shares;
- ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) Class A2 Shares;
- ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) Class A3 Shares;
- ninety-one thousand four hundred twenty-nine (91,429) Class A4 Shares;
- twenty-two thousand three hundred and five (22,305) Class B1 Shares;
- twenty-two thousand three hundred and five (22,305) Class B2 Shares;
- twenty-two thousand three hundred and five (22,305) Class B3 Shares; and

- twenty-two thousand three hundred and five (22,305) Class B4 Shares.

The Meeting after having stated that the existing shareholders waived their preferential subscription rights, acknowledges that all the new shares have been subscribed by the subscribers in the manner evidenced to the undersigned notary as mentioned below.

The New Shares 2 are subscribed and fully paid up in cash by Wittur Holding GmbH, so that the aggregate amount three hundred sixty-eight thousand three hundred ninety-two euro and sixty cent (EUR 368,392.6) is as of now available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the bank confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account.

The Meeting acknowledges that Wittur Holding GmbH has subscribed to the New Shares 2 in the manner evidenced to the notary.

The three hundred sixty-eight thousand three hundred ninety-two euro and sixty cent (EUR 368,392.6) shall be allocated as follows. four thousand five hundred and forty-nine euro and thirty-six cent (EUR 4,549.36) will be allocated to the Company's share capital and three hundred sixty-three thousand eight hundred forty-three euro and twenty-four cent (EUR 363,843.24) will be allocated to the Company's share premium account.

Fifth Resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows.

“ **6.1 Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred ninety-eight thousand three hundred forty-four euro and forty-eight eurocents (EUR 198,344.48) represented by fully paid-up Shares, consisting of.

(a) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-six (4,563,336) Class A1 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(b) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-six (4,563,336) Class A2 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(c) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-six (4,563,336) Class A3 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(d) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-five (4,563,335) Class A4 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(e) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B1 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(f) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B2 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(g) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B3 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(h) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B4 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(i) one million (1,000,000) Preference Shares with a nominal value of EUR 0.01 each; and

(j) one (1) Lux Sarl Share with a nominal value of EUR 0.01 each.”

Sixth Resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the articles of association of the Company (without amending the Company's corporate purpose) as follows.

“Chapter I. - Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Elevate (BC) S.C.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Lux Sarl. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Lux Sarl.

In the event that the Lux Sarl determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 5. Shareholders Liability. The Lux Sarl is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Lux Sarl), being the holder (s) of Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II. - Share capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1. Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at one hundred ninety-eight thousand three hundred forty-four euro and forty-eight eurocents (EUR 198,344.48) represented by fully paid-up Shares, consisting of:

(a) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-six (4,563,336) Class A1 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(b) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-six (4,563,336) Class A2 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(c) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-six (4,563,336) Class A3 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(d) four million five hundred and sixty three thousand three hundred thirty-five (4,563,335) Class A4 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(e) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B1 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(f) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B2 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(g) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B3 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(h) one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-six (145,276) Class B4 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(i) one million (1,000,000) Preference Shares with a nominal value of EUR 0.01 each; and

(j) one (1) Lux Sarl Share with a nominal value of EUR 0.01 each.

6.2. The Class A1 Shares.

(a) Description. All Class A1 Shares shall be identical in all respects. All Class A1 Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A1 Shares. The Class A1 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class A1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A1 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A1 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class A1 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a redemption notice (a "Redemption Notice") to the Class A1 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12, pay to the Class A1 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A1 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1.

6.3. The Class A2 Shares.

(a) Description. All Class A2 Shares shall be identical in all respects. All Class A2 Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A2 Shares. The Class A2 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets

of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class A2 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A2 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A2 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class A2 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the Class A2 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12 pay to the Class A2 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A2 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1

6.4. The Class A3 Shares.

(a) Description. All Class A3 Shares shall be identical in all respects. All Class A3 Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A3 Shares. The Class A3 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class A3 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A3 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A3 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class A3 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the Class A3 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12, pay to the Class A3 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A3 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1.

6.5. The Class A4 Shares.

(a) Description. All Class A4 Shares shall be identical in all respects. All Class A4 Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A4 Shares. The Class A4 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class A4 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A4 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A4 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class A4 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the Class A4 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12, pay to the Class A4 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A4 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1.

6.6. The Class B1 Shares.

(a) Description. All Class B1 Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Shares. The Class B1 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class B1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class B1 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the Class B1 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12, pay to the Class B1 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class B1 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1.

6.7. The Class B2 Shares.

(a) Description. All Class B2 Shares shall be identical in all respects. All Class B2 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B2 Shares. The Class B2 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class B2 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B2 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B2 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class B2 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the Class B2 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12, pay to the Class B2 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class B2 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1.

6.8. The Class B3 Shares.

(a) Description. All Class B3 Shares shall be identical in all respects. All Class B3 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B3 Shares. The Class B3 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class B3 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B3 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B3 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class B3 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the Class B3 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12, pay to the Class B3 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class B3 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1.

6.9. The Class B4 Shares.

(a) Description. All Class B Shares shall be identical in all respects. All Class B4 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B4 Shares. The Class B4 Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.1. All Class B4 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B4 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B4 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Class B4 Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the Class B4 Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 6.12, pay to the Class B4 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class B4 Shares as calculated in accordance with Article 6.13.1.

6.10. The Preference Shares.

(a) Description. All Preference Shares shall be identical in all respects. All Preference Shares shall share ratably in any payments which are allocated on an aggregate basis to such Preference Shares in accordance with Article 6.13.2. The Preference Shares confer the sole right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 6.13.2 and do not entitle their holders to any other rights. All Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sarl so directs, be redeemed with the effect that the issued number of Preference Shares is reduced.

(b) Voting Rights. The Preference Shares shall have no voting rights to the largest extent permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(c) Redemption; Convertibility. The Preference Shares may be redeemed by the Lux Sarl at any time in the following manner.

(i) the Lux Sarl shall give a Redemption Notice to the holder of Preference Shares specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Lux Sarl shall pay to the holders of Preference Shares such monies payable in respect of the redemption of such Preference Shares as calculated in accordance with Article 6.13.2.

6.11. The Lux Sarl Shares.

(a) Description. All Lux Sarl Shares shall be identical in all respects. All Lux Sarl Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Lux Sarl Shares.

(b) Voting Rights. Each of the Lux Sarl Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. The Lux Sarl Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.12. Share Redemption and Convertibility.

(a) Redeemable Shares. The Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive distributions and have the same voting rights as non-redeemable Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any Securityholders Arrangement, subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Lux Sarl by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 12.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

(c) Redemption Price. The redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Lux Sarl, or by such person appointed by the Lux Sarl and shall be equal to the Class A Cancellation Par Value, Class B Cancellation Par Value or Preference Shares Cancellation Par Value (as the case may be) of the redeemed shares.

(d) Redemption Procedure. Except as provided otherwise in these Articles or in any Securityholders Arrangement, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.13. Distributions to the Shareholders

6.13.1 Distributions

(a) If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Lux Sarl (whether by redemption or otherwise), the shareholders of the Company will be entitled to receive Distributions, when, as, and if declared by the Lux Sarl out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, subject to the retention of, or payment to third parties of, such funds as it deems necessary with respect to the reasonable business needs of the Company which shall include, without limitation, the payment or the making of provision for the payment when due of the Company's obligations, including, without limitation, the payment of any amounts owed to the holders of (i) Warrants, (ii) PECs (in particular, an 8% rate of return thereon compounded annually in accordance with such PECs terms), (iii) Preference Shares (in particular, an 8% cumulative preferred dividend as set out in clause 6.13.2) and (iv) any management or administrative fees and expenses or any other obligations. All Distributions with respect to the Shares shall be made when and as declared by the Lux Sarl to the Securityholders in the following manner and priority.

(i) First, the holders of Class A Shares shall be entitled to all distributions made by the Company pro rata based on the number of Class A Shares held by each such holder until such holders have received distributions which equal 3.0 times the MoC.

(ii) Second, once the holders of Class A Shares have received all amounts to which such holders are entitled under Article 6.13.1(a)(i) above, the holders of Class A Shares and Class B Shares shall be entitled to receive all remaining distributions made by the Company pro rata based on the number of Class A Shares and Class B Shares held.

The MoC shall be calculated by Lux Sarl acting in good faith and Lux Sarl shall provide in reasonable detail the calculation and the figures used for the calculation of the MoC in writing to the holders of Class B Shares.

(b) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more classes of Class A Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Class A Shares shall receive from the Company an amount equal, for each class of the relevant Class A Shares held by them and cancelled, to the Class A Cancellation Par Value.

Each Class A Share gives right to the holders thereof of distributions pro rata to their holding in such class, in the following order of priority.

- First, the holders of Class A1 Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class A1 Shares held by them, then,
- the holders of Class A2 Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class A2 Shares held by them, then,
- the holders of Class A3 Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A3 Shares held by them, then,
- the holders of Class A4 Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution allocated to the Class A Shares.

Should the whole last outstanding Class A Shares (by alphabetical order, e.g. Class A4 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class A Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class A3 Shares).

(c) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more classes of Class B Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Class B Shares shall receive from the Company an amount equal, for each class of the relevant Class B Shares held by them and cancelled, to the Class B Cancellation Par Value.

Each Class B Share gives right to the holders thereof of distributions pro rata to their holding in such class, in the following order of priority.

- First, the holders of Class B1 Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class B1 Shares held by them, then,
- the holders of Class B2 Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B2 Shares held by them, then,
- the holders of Class B3 Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class B3 Shares held by them, then,
- the holders of Class B4 Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution allocated to the Class B Shares.

Should the whole last outstanding Class B Shares (by alphabetical order, e.g. Class B4 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution (subject to the Class A Shares rights under these articles of association) shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class B3 Shares).

(d) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of the Preference Shares, the holders of the Preference Shares shall receive from the Company an amount equal to the Preference Shares Cancellation Par Value.

6.13.2 Preference Shares

The holders of Preference Shares shall be entitled to receive Distributions made by the Company pro rata based on the number of Preference Shares held by each such holder, in preference to the holders of Class A Shares and Class B Shares.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the Preference Shares shall rank, with regard to Distributions and redemptions thereof, pro rata and pari passu with the Series 1 PECs and Series 2 PECs, to the largest extent legally permissible under Luxembourg law.

Without prejudice to the previous paragraph, the Preference Shares shall entitle their holders to a fixed preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") of eight per cent (8%) p.a. calculated, as from the date of their issuance, on the sum of (i) the subscription price of the Preference Shares (composed of their nominal value and amount allocated to the Company's share premium account linked to the Preference Shares) and (ii) any unpaid dividend for all previous financial years. The Preferred Dividend shall be calculated to reflect, to the largest extent legally permissible under Luxembourg law, the concept of Yield in respect of the Series 1 PECs and Series 2 PECs as described such PECs terms.

6.14. Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.13 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.14, unless such merger,

consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.15. Definitions.

For the purpose of these Articles.

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Person or any other Person who holds directly or indirectly more than a twenty percent (20%) economic interest in such first Person or in whom such first Person holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than a twenty percent (20%) economic interest. Any trust or nominee directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of a party hereto or its Affiliates shall be deemed to be an Affiliate of such party hereto.

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Class A Available Amount" means the amount available for distribution to the Class A Shares pursuant to article 6.13.1 (a) subject to any amounts due to the holders of the Preference Shares pursuant to article 6.13.2.

"Class A Cancellation Par Value" means (i) the nominal value per Class A Share to be cancelled plus (ii) the Class A Available Amount divided by the number of Class A Shares in issue to be repurchased and cancelled.

"Class A Shares" means the Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and Class A4 Shares of the Company.

"Class A1 Shares" means the Class A1 Shares of the Company.

"Class A2 Shares" means the Class A2 Shares of the Company.

"Class A3 Shares" means the Class A3 Shares of the Company.

"Class A4 Shares" means the Class A4 Shares of the Company.

"Class A Shareholders" means the holders of Class A Shares of the Company.

"Class B Available Amount" means the amount available for distribution to the Class B Shares pursuant to article 6.13.1 (b), subject to any amounts due to the holders of the Class A Shares pursuant to article 6.13.1 (a) and due to the holders of the Preference Shares pursuant to article 6.13.2.

"Class B Cancellation Par Value" means (i) the nominal value per Class B Share to be cancelled plus (ii) the Class B Available Amount divided by the number of Class B Shares in issue to be repurchased and cancelled.

"Class B Shares" means the Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares and Class B4 Shares of the Company.

"Class B1 Shares" means the Class B1 Shares of the Company.

"Class B2 Shares" means the Class B2 Shares of the Company.

"Class B3 Shares" means the Class B3 Shares of the Company.

"Class B4 Shares" means the Class B4 Shares of the Company.

"Class B Shareholders" means the holders of Class B Shares of the Company.

"Company" has the meaning provided in Article 1.

"Control" means in respect of a Person, the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

"Distribution" means a distribution or dividend made by the Company to a Securityholder with respect to any Shares, whether in cash, property or securities of the Company and whether by liquidating distribution or otherwise.

"Equity Invested" means the aggregate equity that will have been invested, whether directly or indirectly, into the Company at any time upon a Distribution, whether in the form of Shares, PECs, shareholder loans or other securities.

"Lux Sarl" has the meaning provided in Article 8.

"Lux Sarl Shares" means the Lux Sarl shares from time to time issued by the Company to its general partner (associé commandité).

"MoC" means the "multiple of capital contributed" and shall be calculated as follows.

Proceeds ÷ Equity Invested

Example. Proceeds = 340; Equity Invested = 100; MoC I = 3.4

"PECs" means the Series 1 and Series 2 PECs.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"Preference Shares" means the preference shares of the Company.

"Preference Shares Available Amount" means the amount of the Preferred Dividend available for distribution to the Preference Shares pursuant to article 6.13.2.

“Preference Shares Cancellation Par Value” means (i) the subscription price per Preference Share to be cancelled plus (ii) the Preference Shares Available Amount, divided by the number of Preference Shares in issue to be repurchased and cancelled.

"Proceeds" shall mean all (i) cash proceeds in respect of, or as a return of or on, Shares, including dividends, (ii) cash proceeds in respect of interest on or principal of any shareholder loans or other shareholder finance instruments (including PECs) or (iii) fungible assets (e.g. listed shares or cash equivalent).

"pro rata" as used herein, shall permit the separate treatment of odd lots and fractional shares and shall permit rounding to the nearest whole number.

"Securities" means any and all duly authorized and issued securities of the Company.

"Securityholder" means, at any time, a holder of Securities at such time.

"Series 1 PECs" means the Series 1 preferred equity certificates (PECs) issued by the Company from time to time.

"Series 2 PECs" means the Series 2 preferred equity certificates (PECs) issued by the Company from time to time.

"Shares" means any issued and outstanding shares, irrespective of their class (A or B) and whether they are voting or non-voting shares, of the Company.

"Subsidiary" or "Subsidiaries" means, with respect to any Person, any or all other Person(s) of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by such Person or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or shall Control such entity.

"Supervisory Board" has the meaning provided in Article 11.1.

"Transfer" or "transfer" has the meaning provided in Article 7.3 (c).

"Warrants" means the warrants held by certain sellers under the share purchase agreement regarding Wittur International Holding GmbH dated 22 December 2014.

Art. 7. Shares, Shareholders Register, and Share Transfers.

7.1. Shareholders Register.

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Lux Sarl upon request of the relevant shareholder.

7.2. Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

7.3. Share Transfer.

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Limitations on Transfer. Subject to any shareholders' agreement from time to time into between the shareholders of the Company, the shareholders of the Company may not validly transfer the Shares issued by the Company without the prior written approval of the Lux Sarl, it being understood that the Shares may be freely transferred to Affiliates of the shareholders in accordance with any shareholders' agreement entered into between the shareholders of the Company.

(c) Transfer. For the purposes of these Articles, "Transfer" or "transfer" shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law and whether with or without consideration, resulting in a transfer of the ownership, "nue-propriété", "usufruit" or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets ("apports partiels d'actifs"), mergers, splits ("scissions"), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership.

(d) Transfer of the Lux Sarl Shares. The Lux Sarl Shares held by the Lux Sarl are not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 8.

(e) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Chapter III. - Management

Art. 8. Lux Sarl. The Company shall be managed by Elevate (BC) Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole manager of the Company (referred to herein as the "Lux Sarl"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Lux Sarl from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 9. Powers of the Lux Sarl.

9.1. General Powers.

The Lux Sarl is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Lux Sarl.

9.2. Enforcement of Rights.

The Lux Sarl shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of any of its direct or indirect Subsidiaries or under any securityholder's agreement which may be entered into among any of its direct or indirect Subsidiaries and any of their securityholders from time to time.

Art. 10. Third Parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Lux Sarl, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Lux Sarl at its sole discretion.

Chapter IV. - Supervision

Art. 11. Supervisory Board.

11.1. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising of at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Lux Sarl on such matters as the Lux Sarl may determine and may authorize any actions taken by the Lux Sarl that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Lux Sarl. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of up to six (6) years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

11.2. Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Lux Sarl. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

11.3. Notices.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

11.4. Chairman.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

11.5. Resolutions.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

11.6. Minutes.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

11.7. Written Resolutions - Conference Call.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8. Liability.

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11.9. Indemnity.

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

11.10. Conflicts.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Lux Sarl or any one or more of the managers or officers of the Lux Sarl has any interest in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Lux Sarl who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11.11 Replacement by independent auditor

The Company may appoint an independent auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), which will replace the Supervisory Board.

The independent auditor is appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration and the term of his office. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter V. - General meeting of the shareholders

Art. 12. Shareholder Meetings.

12.1. Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall have the power to vote on the approval of the annual accounts, on the amendment of the articles of incorporation and on all other items which pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, require the approval of the general meeting of shareholders, under the reservation that, a resolution shall only be validly adopted and ratified if approved in advance by the Lux Sarl. The Lux Sarl may, in its capacity as sole manager of the Company, decide on all other actions relating to the Company. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Lux Sarl or the Supervisory Board.

12.2. Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday

in June at 10.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Lux Sarl by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

12.3. Voting. Each Share is entitled to one vote, except for the Preference Shares which shall not have voting rights to the largest extent permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Lux Sarl may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholders to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Chapter VI. - Accounting year - Balance sheet

Art. 13. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Chapter VII. - Liquidation - Amendment of the articles

Art. 14. Amendment. These Articles may be amended, subject to the approval of the Lux Sarl, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 15. Dissolution. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter VIII. - Final dispositions - Applicable law

Art. 16. Miscellaneous. For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Seventh Resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any manager of the general partner of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above, with the power to act alone and the power of substitution.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le premier du mois d'avril à 13 heures 30.

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Elevate (BC) S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.698, constituée suivant un acte notarié en date du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 35 du 7 janvier 2015 (la «Société»). Les statuts de la Société

ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 3 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2453 du 10 septembre 2015.

L'Assemblée est présidée par Jozef Pinxten, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Inès Denison, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit comme scrutateur Marine Krief, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Bureau de l'Assemblée»).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les parties présentes et le notaire, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit.

I. 100% du capital social de la Société est dûment représenté à la présente Assemblée, Assemblée qui est, dès lors, régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant.

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision de créer une classe d'actions de préférence sans droit de vote et détermination des droits attachés à de telles actions;

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-deux centimes (EUR 33.699,32) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt centimes (EUR 160.095,80) à un montant de cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et douze centimes (EUR 193.795,12), par l'émission de cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) actions de classe A1, cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) actions de classe A2, cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) actions de classe A3, cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) actions de classe A4, et d'un million (1.000.000) d'actions de préférence sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, par le biais d'un apport en nature, avec une prime d'émission;

4. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cent quarante-neuf euros et trente-six centimes (EUR 4.549,36) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et douze centimes (EUR 193.795,12) à un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-quatre euros et quarante-huit centimes (EUR 198.344,48), par l'émission de quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) actions de classe A1, quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) actions de classe A2, quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) actions de classe A3, quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) actions de classe A4, vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) actions de classe B1, vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) actions de classe B2, vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) actions de classe B3 et vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) actions de classe B4, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, par le biais d'un apport en nature, avec une prime d'émission et avec l'annulation des droits de souscription préférentiels des actionnaires actuels;

5. Décision subséquente de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société;

6. Décision subséquente de modifier entièrement les statuts de la Société (sans modifier l'objet social de la Société); et

7. Pouvoir et autorité donnés au gérant-associé commandité de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société des actions nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

III. L'Assemblée, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première Résolution

L'intégralité du capital social nominal de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de créer une classe d'actions de préférence conférant les droits fixés par les statuts de la Société tels que reformulés conformément à la sixième résolution. Dans la mesure où la loi le permet, ces actions de préférence ne doivent conférer aucun droit de vote.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de trente-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-deux centimes (EUR 33.699,32) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt centimes (EUR 160.095,80) à un montant de cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et douze centimes (EUR 193.795,12) par l'émission des actions suivantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (les «Nouvelles Actions 1»).

- cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) Actions de Classe A1 pour un prix total de souscription de cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 592.483);

- cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) Actions de Classe A2 pour un prix total de souscription de cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 592.483);

- cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) Actions de Classe A3 pour un prix total de souscription de cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 592.483);

- cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois (592.483) Actions de Classe A4 pour un prix total de souscription de cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 592.483); et

- un million (1.000.000) d'actions de préférence pour un prix total de souscription de vingt et un millions trois cent soixante-deux mille deux cent dix-neuf euros et cinquante-huit centimes (EUR 21.362.219,58).

Les Nouvelles Actions 1 ont été souscrite comme suit.

(a) quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A1, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A2, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A3, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A4 et soixante-treize mille trois cent soixante-quatre (73.364) actions de préférence ont été souscrites par Sapa MG S. à r. l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois de la République d'Italie, ayant son siège social à Via Pignolo n°27, Bergamo, Italie, immatriculée sous le numéro 04084610163, pour un prix total de souscription d'un million sept cent quarante et un mille quatre-vingt-six euro et quatre-vingt centimes (EUR 1.741.086,80). Le prix de souscription a été entièrement payé au moyen d'un apport en nature de sept mille six cent quarante (7.640) actions de Sematic S.p.A, une société constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Comm. Francesco 5, Osio Sotto, Italie, immatriculée au registre des sociétés de Bergamo sous le numéro IT08793090963 («Sematic»), pour une valeur totale d'un apport d'un million sept cent quarante et un mille quatre-vingt-six euro et quatre-vingt centimes (EUR 1.741.086,80).

(b) quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A1, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A2, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A3, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A4 et soixante-treize mille trois cent soixante-quatre (73.364) actions de préférence ont été souscrites par Phidias S. à r. l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois de la République d'Italie, ayant son siège social à Via Borfuro n°8, Bergamo, Italie, immatriculée sous le numéro 04084620162, pour un prix total de souscription d'un million sept cent quarante et un mille quatre-vingt-six euro et quatre-vingt centimes (EUR 1.741.086,80). Le prix de souscription a été entièrement payé au moyen d'un apport en nature de sept mille six cent quarante (7.640) actions de Sematic, pour une valeur totale d'apport d'un million sept cent quarante et un mille quatre-vingt-six euro et quatre-vingt centimes (EUR 1.741.086,80).

(c) quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A1, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A2, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A3, quarante-trois mille quatre cent soixante-sept (43.467) Actions de Classe A4 et soixante-treize mille trois cent soixante-quatre (73.364) actions de préférence ont été souscrites par Zetaplan S. à r. l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois de la République d'Italie, ayant son siège social à Via Pignolo n°27, Bergamo, Italie, immatriculée sous le numéro 04084610164, pour un prix total de souscription d'un million sept cent quarante et un mille quatre-vingt-six euro et quatre-vingt centimes (EUR 1.741.086,80). Le prix de souscription a été entièrement payé au moyen d'un apport en nature de sept mille six cent quarante (7.640) actions de Sematic, pour une valeur totale d'apport d'un million sept cent quarante et un mille quatre-vingt-six euro et quatre-vingt centimes (EUR 1.741.086,80).

(d) cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (145.292) Actions de Classe A1, cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (145.292) Actions de Classe A2, cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (145.292) Actions de Classe A3, cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (145.292) Actions de Classe A4 et deux cent quarante-cinq mille deux cent vingt-six (245.226) actions de préférence ont été souscrites par Sapa Re., une société par actions, constituée sous les lois d'Italie, avec un capital social de EUR 400.000, ayant son siège social à Via Pignolo n°27, Bergamo, Italie, et immatriculée au registre des Sociétés de Bergamo, sous le numéro 03639510167, pour un prix total de souscription de cinq millions huit cent dix-neuf mille sept cent quarante euros et soixante et onze centimes (EUR 5.819.740,71). Le prix de souscription a été entièrement payé au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par le souscripteur d'une valeur totale de huit millions sept cent soixante-douze mille trois cents euros (EUR 8.772.300,00).

(e) trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-dix (316.790) Actions de Classe A1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-dix (316.790) Actions de Classe A2, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-dix (316.790) Actions de Classe A3, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-dix (316.790) Actions de Classe A4 et cinq cent trente-quatre mille

six cent quatre-vingt-deux (534.682) actions de préférence ont été souscrites par CEP IV Participations S. à r. l. SICAR., une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 185.226, pour un prix total de souscription de douze millions six cent quatre-vingt-neuf mille cent cinquante euros et quarante-sept centimes (EUR 12.689.150,47). Le prix de souscription a été entièrement payé au moyen d'un apport en nature consistant en cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (55.690) actions de Sematic, pour une valeur totale d'apport de douze millions six cent quatre-vingt-neuf mille cent cinquante euros et quarante-sept centimes (EUR 12.689.150,47).

L'Assemblée convient que les souscripteurs respectifs ont chacun souscrit aux Nouvelles Actions 1, souscription qui a été validée par le notaire.

La valeur totale des apports en nature énumérés au point a. à e. ci-dessus s'élève à vingt-trois millions sept cent trente-deux mille cent cinquante et un euros et cinquante-huit centimes (EUR 23.732.151,58), montant que les actionnaires approuvent expressément et ont confirmé dans le rapport de FPS Audit & Expertise S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.674, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport concernant les apports en nature est la suivante.

«Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 23,732,151.58 does not correspond at least in number and nominal value of the shares with a nominal value of EUR 0.01 per share (or EUR 33,699.32 in total) or to be issued and together with a share premium amounting to a total of EUR 23,698,452.26.»

Le rapport, ayant été paraphé par le notaire et le mandataire des comparant(e)s, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré en même temps auprès des autorités compétentes.

L'apport total d'un montant de vingt-trois millions sept cent trente-deux mille cent cinquante et un euros et cinquante-huit centimes (EUR 23.732.151,58) sera affecté de la manière suivante. trente-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-deux centimes (33.699,32) seront affectés au capital social de la Société et vingt-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-deux euros et vingt-six centimes (EUR 23.698.452,26) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

L'Assemblée décide d'affecter la part de l'intégralité de la prime d'émission spécifiquement payée s'agissant des actions de préférences, conformément à la première résolution, d'un montant de vingt et un millions trois cent cinquante-deux mille deux cent dix-neuf euros et cinquante-huit centimes (EUR 21.352.219,58), au compte prime d'émission lié uniquement à ces actions de préférence.

En conséquence de ce qui précède les nouveaux actionnaires prennent part à l'Assemblée et délibèrent avec les actionnaires actuels sur les points suivants.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant quatre mille cinq cent quarante-neuf euros et trente-six centimes (EUR 4.549,36) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et douze centimes (EUR 193.795,12) à un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-quatre euros et quarante-huit centimes (EUR 198.344,48) par l'émission des actions suivantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune et ayant un prix de souscription d'un euro (EUR 1.00) pour chacune des Actions de Classe A et de trois centimes (EUR 0.03) pour chacune des Actions de Classe B (les «Nouvelles Actions 2»).

- quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) Actions de Classe A1;
- quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) Actions de Classe A2;
- quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) Actions de Classe A3;
- quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-neuf (91.429) Actions de Classe A4;
- vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) Actions de Classe B1;
- vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) Actions de Classe B2;
- vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) Actions de Classe B3; et
- vingt-deux mille trois cent cinq (22.305) Actions de Classe B4.

L'Assemblée, après avoir déclaré que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide que toutes les nouvelles actions ont été souscrites par les souscripteurs, tel que le notaire a pu le constater.

Les Nouvelles Actions 2 sont entièrement payées en numéraire par Wittur Holding GmbH, de sorte que le montant total de trois cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-douze euros et soixante centimes (EUR 368.392,60) est à la libre disposition de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire soussigné et émis par la banque confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société.

L'Assemblée reconnaît que Wittur Holding GmbH a souscrit aux Nouvelles Actions 2, tel que le notaire a pu le constater.

Les trois cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-douze euros et soixante centimes (EUR 368.392,60) seront affectés de la manière suivante: quatre mille cinq cent quarante-neuf euros et trente-six centimes (EUR 4.549,36) seront affectés au capital social de la Société et trois cent soixante-trois mille huit cent quarante-trois euros et vingt-quatre centimes (EUR 363.843,24) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société de la manière suivante.

« **6.1 Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-quatre euros et quarante-huit centimes (EUR 198.344,48) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en.

(a) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-six (4.563.336) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(b) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-six (4.563.336) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(c) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-six (4.563.336) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(d) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-cinq (4.563.335) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(e) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(f) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(g) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(h) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(i) un million (1.000.000) Actions de Préférence d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune; et

(j) une (1) Actions Lux Sarl d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune».

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société (sans modifier l'objet social de la Société) comme suit.

«Chapitre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions sous la dénomination «Elevate (BC) S.C.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu au sein de la même ville sur décision de la Lux S.à r.l. La Société peut établir des succursales, filiales ou d'autres bureaux dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou dans tous autres pays sur résolution de la Lux S.à r.l.

Dans l'hypothèse où la Lux S.à r.l. estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou dans la communication entre ce bureau et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cession complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Responsabilité des Actionnaires. La Lux S.à r.l. est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (afin d'éviter tout doute, cela n'inclut pas la Lux S.à r.l.), porteur(s) d'Actions, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital Souscrit.

Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-quatre euros et quarante-huit centimes (EUR 198.344,48) représenté par des Actions entièrement libérées, consistant en.

- (a) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-six (4.563.336) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (b) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-six (4.563.336) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (c) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-six (4.563.336) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (d) quatre millions cinq cent soixante-trois mille trois cent trente-cinq (4.563.335) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (e) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (f) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (g) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (h) cent quarante-cinq mille deux cent soixante-seize (145.276) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;
- (i) un million (1.000.000) Actions de Préférence d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune; et
- (j) une (1) Actions Lux Sarl d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune»

6.2. Les Actions de Classe A1.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe A1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe A1 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe A1. Les Actions de Classe A1 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes les Actions de Classe A1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe A1 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A1 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe A1 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un avis de rachat (un «Avis de Rachat») aux détenteurs d'Actions de Classe A1 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe A1 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe A1 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.3. Les Actions de Classe A2.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe A2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe A2 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe A2. Les Actions de Classe A2 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes les Actions de Classe A2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe A2 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A2 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe A2 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A2 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe A2 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe A2 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.4. Les Actions de Classe A3.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe A3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe A3 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe A3. Les Actions de Classe A3 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes les Actions de Classe A3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe A3 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A3 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe A3 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A3 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe A3 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe A3 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.5. Les Actions de Classe A4.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe A4 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe A4 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe A4. Les Actions de Classe A4 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes les Actions de Classe A4 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe A4 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A4 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe A4 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A4 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe A4 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe A4 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.6. Les Actions de Classe B1.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B1 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B1. Les Actions de Classe B1 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes les Actions de Classe B1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe B1 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B1 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe B1 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe B1 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe B1 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe B1 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.7. Les Actions de Classe B2.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B2 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B2. Les Actions de Classe B2 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes

les Actions de Classe B2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe B2 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B2 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe B2 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe B2 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe B2 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe B2 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.8. Les Actions de Classe B3.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B3 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B3. Les Actions de Classe B3 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes les Actions de Classe B3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe B3 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B3 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe B3 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe B3 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe B3 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe B3 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.9. Les Actions de Classe B4.

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B4 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B4 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B4. Les Actions de Classe B4 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 6.13.1. Toutes les Actions de Classe B4 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux S.à r.l. en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe B4 émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B4 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Classe B4 pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe B4 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 6.12, aux détenteurs d'Actions de Classe B4 ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Classe B4 tel que calculé conformément à l'Article 6.13.1.

6.10. Les Actions de Préférence.

(a) Description. Toutes les Actions de Préférence doivent être identiques en tout point. Toutes les Actions de Préférence participeront au prorata dans tous paiements affectés sur une base globale de ces Actions de Préférence conformément à l'Article 6.13.2. Les Actions de Préférence confèrent un droit exclusif à leurs détenteurs de recevoir, dans l'intégralité des actifs de la Société, les montants qui leur sont dus selon l'Article 6.13.2 et ne leur confèrent aucun autre droit. Toutes les Actions de Préférence achetées ou autrement acquises par la Société, doivent, si la Lux S. à r. l. le décide, être rachetées de telle sorte que le nombre d'Actions de Préférences émises sera réduit.

(b) Droit de vote. Les Actions de Préférence ne confèrent pas de droit de vote tant que cela demeure possible par la loi luxembourgeoise.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Préférence pourront être rachetées par la Lux S.à r.l. à tout moment de la manière suivante.

(i) la Lux S.à r.l. donnera un Avis de Rachat au détenteur d'Actions de Préférence spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, la Lux S.à r.l. paiera aux détenteurs d'Actions de Préférence ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions de Préférence tels que calculés conformément à l'Article 6.13.2.

6.11. Les Actions Lux S.à r.l.

(a) Description. Toutes les Actions Lux S.à r.l. seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Lux S.à r.l. participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Lux S.à r.l.

(b) Droits de vote. Chaque Action Lux S.à r.l. donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Lux S.à r.l. ne seront pas soumises au rachat obligatoire (sauf si cela est prévu dans un contrat distinct) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

6.12. Rachat d'Action et Conversion.

(a) Les Actions Rachetables. Les Actions sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions non rachetables, s'il y en a. Sauf dispositions contraires des présents Statuts ou de toute convention de porteurs de Titres, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées doivent être rachetables sur une base au prorata des actions rachetables de chaque classe détenue par chaque détenteur sur demande de la Société en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées sur demande de la Lux S.à r.l. par un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires tenu en conformité avec l'Article 12.

(b) Réserve Spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de Rachat. Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par la Lux S.à r.l. ou par une personne nommée par la Lux S.à r.l., et sera égale à la Valeur d'Annulation des Actions de Classe A et à la Valeur d'Annulation des Actions de Classe B ou de la Valeur d'Annulation des Actions de Préférence (selon le cas) des actions rachetées.

(d) Procédure de Rachat. Sauf disposition contraire des présents Statuts ou de toute Convention de porteurs de titres, un avis écrit sera envoyé, par courrier recommandé ou service de messagerie expresse reconnu au plan international à chaque actionnaire inscrit, des Actions à racheter, à son adresse la plus récente stipulée dans le registre d'actionnaires de la Société, informant ce détenteur du nombre d'actions à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les Actions à la Société pour rachat. Chaque détenteur de telles Actions devra remettre le ou les certificats, s'il y en a, émis par rapport à de telles Actions à la Société. Le prix de rachat de ces Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre d'actions en tant que détenteur sur le compte bancaire fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

(e) Conversion. Les Actions ne sont pas convertibles en une autre classe d'actions.

6.13. Distributions aux Actionnaires.

6.13.1 Distributions.

(a) Si une Distribution aux actionnaires a été déclarée par la Lux S.à r.l. (soit par rachat ou autrement), les actionnaires de la Société auront le droit de recevoir des Distributions si, quand et à partir du moment où elles sont déclarées par la Lux S.à r.l. provenant de fonds légalement disponibles à cette fin, conformément au droit applicable, sujet à la retenue, ou le paiement aux tiers, tel qu'il l'estime nécessaire en fonction des besoins des affaires raisonnables de la Société comprenant, sans limite, le paiement ou la constitution d'une provision pour le paiement à l'échéance des obligations de la Société, incluant, sans limite, le paiement de tout montant dû aux détenteurs de (i) Warrants, (ii) PECs (en particulier, un taux de rendement annuel de 8% conformément aux conditions des PECs), (iii) Actions de Préférence (en particulier, un dividende cumulatif préférentiel de 8%, tel qu'énoncé à la clause 6.13.2) et (iv) tous honoraires et dépenses de gestion ou toutes autres obligations. Toutes les Distributions concernant les Actions doivent être faites lorsque et comme déclarées par la Lux S.à r.l. aux porteurs de Titres de la façon suivante et dans l'ordre de priorité suivant.

(i) D'abord, les détenteurs d'Actions de Classe A ont droit à toutes les distributions faites par la Société au prorata basé sur le nombre d'Actions de Classe A détenu par chacun de ces détenteurs jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu des distributions équivalent à 3.0 fois le MoC.

(ii) Ensuite, une fois que les détenteurs d'Actions de Classe A ont reçu tous les montants auxquels ils ont droit en vertu de l'Article 6.13.1 (a) (i) ci-dessus, les détenteurs d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B ont droit de recevoir toutes les distributions restantes faites par la Société au prorata en fonction du nombre d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B qu'ils détiennent.

Le MoC doit être calculé par la Lux S.à r.l. de bonne foi et la Lux S.à r.l. doit donner suffisamment de détails quant au mode de calcul et aux chiffres utilisés pour le calcul du MoC par écrit aux détenteurs d'Actions de Classe B.

(b) Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une ou de plusieurs classe(s) d'Actions de Classe A, les détenteurs d'actions de la/les classe(s) d'Actions rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur D'Annulation des Actions de Classe A.

Chaque Action de Classe A donne droit à ses détenteurs à des distributions de dividendes au prorata de leur détention dans cette classe, dans l'ordre de priorité suivant.

- D'abord, les détenteurs d'Actions de Classe A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe A1 détenues par eux, puis,

- les détenteurs d'Actions de Classe A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe A2 détenues par eux, puis,

- les détenteurs d'Actions de Classe A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Classe A3 détenues par eux, puis,

- les détenteurs d'Actions de Classe A4 auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Si la toute dernière classe d'Actions (par ordre alphabétique, ex. Actions de Classe A4) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe d'Actions précédant la dernière classe d'Actions existante dans l'ordre alphabétique inverse (ex. d'abord les Actions de Classe A3).

(c) Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une ou de plusieurs classe(s) d'Actions de Classe B, les détenteurs d'actions de la/les classe(s) d'Actions rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur D'Annulation des Actions de Classe B.

Chaque Action de Classe B donne droit à ses détenteurs à des distributions de dividendes au prorata de leur détention dans cette classe, dans l'ordre de priorité suivant.

- D'abord, les détenteurs d'Actions de Classe B1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe B1 détenues par eux, puis,

- les détenteurs d'Actions de Classe B2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe B2 détenues par eux, puis,

- les détenteurs d'Actions de Classe B3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Classe B3 détenues par eux, puis,

- les détenteurs d'Actions de Classe B4 auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Si la toute dernière classe d'Actions (par ordre alphabétique, ex. Actions de Classe B4) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe d'Actions précédant la dernière classe d'Actions existante dans l'ordre alphabétique inverse (ex. d'abord les Actions de Classe B3).

(d) Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation des Actions de Préférence, les détenteurs des Actions de Préférence doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation des Actions de Préférence.

6.13.2. Actions de Préférence.

Les détenteurs des Actions de Préférence percevront les Distributions réalisées par la Société au prorata du nombre d'Actions de Préférences qu'ils détiennent, par préférence aux détenteurs des Actions de Classe A et des Actions de Classe B.

Nonobstant toute clause contraire aux présents Statuts, les Actions de Préférence sont classées, concernant les Distributions et les rachats susmentionnés, au prorata et pari passu avec les PECs de Séries 1 et les PECs de Séries 2, dans la mesure où la loi luxembourgeoise le permet.

Sans préjudice du paragraphe précédent, les Actions de Préférence conféreront à leurs détenteurs un dividende fixe cumulatif préférentiel (le «Dividende Préférentiel») de huit pour-cent (8%) calculé, à compter de la date de leur émission, en fonction de la somme (i) du prix de souscription des Actions de Préférence (composé de leur valeur nominale et du montant alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Préférence) et (ii) tout dividende impayé pour toutes les années sociales antérieures. Le Dividende Préférentiel sera calculé afin de refléter, dans la mesure où la loi luxembourgeoise le permet, le concept de Rendement des PECs de Séries 1 et des PECs de Séries 2, décrivant les termes de ces PECs.

6.14. Droits de liquidation.

En cas de liquidation, après apurement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires conformément aux stipulations de l'Article 6.13 ci-dessus. Ni une fusion de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion d'une ou de plusieurs autres entités avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre liquidités, titres ou autre contrepartie) de tout ou partie des actifs de la Société

ne saurait être réputé constituer une liquidation au sens du présent Article 6.14, sauf si cette fusion, cette vente, ce transfert, cette location ou cet échange est opéré en relation avec ou a vocation à être un plan de liquidation intégrale ou de dissolution de la Société.

6.15. Définitions.

Aux fins de ces Statuts.

«Affilié» signifie à l'égard de toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou est sous un Contrôle commun avec cette première Personne ou toute autre Personne qui détient directement ou indirectement plus de vingt pourcent (20%) d'intérêts économiques dans cette première Personne ou dans laquelle cette première Personne détient directement ou indirectement ou dispose d'un droit contractuel d'acquies plus de vingt pourcent (20%) d'intérêts économiques. Tout fiduciaire ou mandataire détenant directement ou indirectement des titres principalement pour le bénéfice des salariés d'une partie susmentionnée ou de ses Affiliés est considéré comme un Affilié de cette partie susmentionnée.

«Articles» signifie les présents Statuts, tels que modifiés.

«Montant Disponible de Classe A» signifie désigne le montant disponible pour la distribution pour les Actions de Classe A en vertu de l'article 6.13.1 (a) soumis à tous les montants dus aux détenteurs des Actions de Préférences en application de l'article 6.13.2.

«Valeur d'Annulation des Actions de Classe A» signifie (i) la valeur nominale par Action de Classe A à annuler plus (ii) le Montant Disponible de Classe A divisé par le nombre d'Actions de Classe A à racheter et annuler.

«Actions de Classe A» signifie les Actions de Classe A1, les Actions de Classe A2, les Actions de Classe A3 et les Actions de Classe A4 de la Société.

«Actions de Classe A1» signifie les Actions de Classe A1 de la Société.

«Actions de Classe A2» signifie les Actions de Classe A2 de la Société.

«Actions de Classe A3» signifie les Actions de Classe A3 de la Société.

«Actions de Classe A4» signifie les Actions de Classe A4 de la Société.

«Détenteurs d'Actions de Classe A» signifie les détenteurs d'Actions de Classe A de la Société.

«Montant Disponible de Classe B» signifie désigne le montant disponible pour la distribution pour les Actions de Classe B en vertu de l'article 6.13.1 (b) soumis à tous les montants dus aux détenteurs des Actions de Classe A en application de l'article 6.13.1 (a) et aux détenteurs des Actions de Préférence en application de l'article 6.13.2.

«Valeur d'Annulation des Actions de Classe B» signifie (i) la valeur nominale par Action de Classe B à annuler plus (ii) le Montant Disponible de Classe B divisé par le nombre d'Actions de Classe B à racheter et annuler.

«Actions de Classe B» signifie les Actions de Classe B1, les Actions de Classe B2, les Actions de Classe B3 et les Actions de Classe B4 de la Société.

«Actions de Classe B1» signifie les Actions de Classe B1 de la Société.

«Actions de Classe B2» signifie les Actions de Classe B2 de la Société.

«Actions de Classe B3» signifie les Actions de Classe B3 de la Société.

«Actions de Classe B4» signifie les Actions de Classe B4 de la Société.

«Détenteurs d'Actions de Classe B» signifie les détenteurs d'Actions de Classe B de la Société.

«Société» a la signification donnée à l'Article 1.

«Contrôle» désigne, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger ladite Personne, ou de nommer les organes de gerance et de direction de ladite Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou de toute autre manière (en ce sens, une société en commandite sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Distribution» désigne toute distribution ou dividende effectué par la Société au bénéfice d'un Détenteur d'Actions, que ce soit sous forme des liquidités, de biens ou de titres de la Société, et que ce soit sous forme de distribution de liquidation ou de toute autre manière.

«Capital Investi» désigne le montant total des participations qui aura été investi, directement ou indirectement, dans la Société à tout moment lors d'une Distribution, que ce soit sous la forme d'Actions, de PECs, de prêts d'associés ou d'autres titres.

«Lux Sarl» a la signification donnée à l'Article 8.

«Actions Lux Sarl» signifie les actions de Lux S.à r.l. émis par la Société à son associé commandité.

«MoC» désigne le «multiple de capital versé» et doit être calculé comme suit.

Produits ÷ Capital Investi

Exemple. Produits = 340; Capital Investi= 100; MoC= 3.4

«PECs» désigne les PECs de Série 1 et de Série 2.

«Personne» désigne une personne physique, une société de personnes, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une société anonyme, un trust, une joint-venture, une organisation n'étant pas dotée de la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, une agence ou une subdivision politique de cette entité.

«Actions de Préférence» désigne toutes les actions de la Société émises et en circulation, indépendamment de leur classe (A ou B) et peu important si elles confèrent ou non un droit de vote.

«Montant Disponible des Actions de Préférence» désigne le montant du Dividende Préférentiel disponible pour la distribution des Actions de Préférence en application de l'article 6.13.2.

«Valeur d'Annulation des Actions de Préférence» désigne (i) le prix de souscription par Action de Préférence devant être annulées plus (ii) le Montant Disponible des Actions de Préférence, divisé par le nombre des Actions de Préférence devant être rachetées et annulées.

«Produits» désigne tous (i) les produits en espèces à l'égard de, ou comme un remboursement sur, les Actions, y compris les dividendes, (ii) les produits en espèces à l'égard des intérêts ou du principal de tous les prêts d'actionnaires ou autres instruments financiers d'actionnaire (dont les PECs) ou (iii) les biens fongibles (par exemple des actions cotées ou leur équivalent en numéraire).

«pro rata» signifie, tel qu'utilisé ici, permet le traitement séparé des rompus et des fractions d'actions et permet d'arrondir au chiffre plein le plus proche.

«Titres» s'entend de tout titre dûment autorisé et émis de la Société.

«Détenteur de Titres» signifie, à tout moment, un détenteur de Titres.

«PECs de Série 1» désigne les PECs de Série 1 émis par la Société à tout moment.

«PECs de Série 2» désigne les PECs de Série 2 émis par la Société à tout moment.

«Actions» désigne les actions dûment autorisées et émises de la Société.

«Filiale» or «Filiales» désigne, relativement à toute Personne, toute autre Personne dont une majorité de tous les droits de vote des actions ou d'autres participations permettant de voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, commandités ou fiduciaires de l'entité en question est alors détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par ladite Personne ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments. Aux fins des présentes, une Personne ou des Personnes est/sont considérée(s) comme possédant une majorité des actions d'une société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entreprise, si la majorité des profits ou des pertes de la société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entreprise est attribuée à cette Personne ou ces Personnes ou si cette Personne ou ces Personnes Contrôlent ladite entité.

«Conseil de Surveillance» a la signification donnée à l'Article 11.1.

«Transfert» ou «transfert» a la signification donnée à l'Article 7.3 (c).

«Warrants» désigne les warrants détenus par certains vendeurs en vertu de la convention d'achat d'actions concernant Wittur International Holding GmbH en date du 22 Décembre 2014.

Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires, et Transferts d'Actions.

7.1. Registre d'Actionnaires.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates desdits transferts. Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse ainsi que tout changement de celle-ci. La Société sera en droit d'invoquer la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront émis et signés par la Lux S.à r.l. sur demande de tout actionnaire.

7.2. Propriété des Actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut, l'exercice de tous les droits attachés aux-dites actions sera suspendu.

7.3. Transfert d'Actions.

(a) Déclaration de Transfert. Les transferts d'actions seront opérés par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et porter au registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou dans tout autre document attestant du consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Limitations de Transfert. Soumis à tout pacte d'actionnaires conclu à tout moment, entre les actionnaires de la Société, les actionnaires de la Société ne pourront valablement transférer les actions émises par la Société sans l'autorisation préalable écrite de la Lux S.à r.l., étant entendu que les Actions peuvent être librement cédées aux Affiliés des actionnaires conformément à tout pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société.

(c) Transfert. Aux fins des présents Statuts, par «Transfert» ou «transfer» on entend toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par effet de la loi, avec ou sans contrepartie, aboutissant au transfert de la propriété, de la nue-propriété, de l'usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) au bénéfice de quiconque d'autre que la Société elle-même, ayant ou non le statut d'actionnaire de la Société,

par tout moyen (y compris, de manière non limitative, par don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gage ou par toute autre forme de transfert, cession ou aliénation de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison desdites méthodes de transfert de propriété.

(d) Transfert d'Actions Lux S.à r.l. Les Actions Lux S.à r.l. détenues par la Lux S.à r.l. ne sont pas transférables, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 8.

(e) Transferts en violation des Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec l'une des stipulations des présents Statuts est nul et non avenu, et la Société ne saurait en aucun cas donner effet audit Transfert ni enregistrer ledit Transfert dans ses livres ou considérer le cessionnaire présumé desdits Titres en qualité de propriétaire desdits Titres.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Lux S.à r.l. La Société sera administrée par Elevate (BC) Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de la société (ci-dénoté «Lux S.à r.l.»). Les autres actionnaires ne doivent ni participer ni interférer dans la direction de la Société. En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant la Lux S.à r.l. d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance, tel que le prévoit l'Article 11 des présentes, désigne un administrateur, qui n'est pas nécessairement un actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce qu'une assemblée générale d'actionnaires soit convoquée par ledit administrateur dans les quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant avec le quorum et la majorité requise pour la modification des présents Statuts. Le défaut de ladite nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs de la Lux S.à r.l..

9.1. Pouvoirs Généraux.

La Lux S.à r.l. est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de cession relatifs à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de surveillance de la Société sont de la compétence de la Lux S.à r.l.

9.2. Application des Droits.

La Lux S.à r.l. doit agir, en toute bonne foi et en faisant preuve d'un jugement raisonnable, dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, elle doit fournir les efforts raisonnables afin de faire respecter tout droit accordé à la Société en vertu des statuts de toutes ses Filiales directes ou indirectes ou en vertu de toute convention de porteur de Titres pouvant être conclu entre une de ses Filiales directes ou indirectes et leurs porteurs de Titres.

Art. 10. Relations avec les Tiers. La Société sera valablement liée à l'égard des tiers par la signature de la Lux S.à r.l., ou par la signature de toute autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ledit pouvoir de signature aura été délégué par la Lux S.à r.l. à sa seule discrétion.

Chapitre IV. - Supervision

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. Membres du Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront supervisées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires. Aux fins de surveillance des opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribuer les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par la Lux S.à r.l. concernant toute question telle que déterminée par la Lux S.à r.l., et pourra avaliser toute mesure prise par la Lux S.à r.l. qui, conformément à la loi ou aux règlements ou aux présents Statuts, est susceptible d'excéder les pouvoirs de la Lux S.à r.l. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période maximale de six (6) ans et devront rester en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

11.2. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être convoqué par son président ou par la Lux S.à r.l. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si un de ses membres le demande.

11.3. Notification.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée de la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera exposée dans la convocation. Dans la convocation devra figurer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Ladite convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie étant une suffisante. Des convocations spéciales pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance ne sont pas requises.

11.4. Président.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5. Résolutions.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer et agir valablement à condition que la majorité de ses membres soit présente ou représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.6. Procès-verbaux.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies d'extraits desdits procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou à toute autre fin, doivent être signés par le président de la réunion ou par deux membres.

11.7. Résolutions Ecrites - Conférence Téléphonique.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance, sont assimilables aux décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; lesdites résolutions nécessitent l'approbation de chaque membre par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par tout autre mode de communication similaire, une copie étant suffisante. L'ensemble des documents constitue l'acte attestant l'adoption de cette décision. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de communiquer entre elles. La participation à une réunion par les moyens précités vaut participation en personne à ladite réunion.

11.8. Responsabilité.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne sera, en raison de sa qualité de membre du Conseil de Surveillance, personnellement responsable des engagements pris par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. Ce sont uniquement des agents autorisés et ne sont dès lors responsables que de l'exécution de leur mandat.

11.9. Indemnisation.

(a) Indemnisation. La Société s'engage à indemniser, dans la mesure permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il peut être mis en cause en raison de son statut de membre du Conseil de Surveillance de la Société et pour lequel il n'est pas indemnisé, sauf concernant les sujets pour lesquels il serait finalement jugé responsable dans le cadre d'une action, d'une poursuite ou procédure pour négligence ou faute; dans le cas d'un compromis, l'indemnisation ne doit être fournie que dans le cadre des points couverts par le compromis et lorsque la Société, conseillée par un avocat, est informée que la personne à indemniser n'a pas commis une faute professionnelle. Ce droit à indemnisation n'exclura pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

(b) Dépenses. La Société paye les frais encourus par toute personne indemnisable en relation avec toute procédure avant la décision définitive, à condition que la Société reçoive un engagement écrit et juridiquement contraignant de cette personne de rembourser le montant avancé si l'on détermine finalement que cette personne n'a pas droit à indemnisation. La fin de toute action, poursuite ou procédure par jugement, ordre, compromis, condamnation, plaidoyer de non-culpabilité ou équivalent, ne crée pas en elle-même une présomption selon laquelle la personne indemnisable n'a pas satisfait à la norme de conduite l'autorisant à être indemnisée. La Société doit faire un paiement en espèces à cette personne indemnisable égal au montant total à indemniser, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser de la personne indemnisable, soutenu par les informations que la Société est en droit de raisonnablement exiger.

11.10. Conflits.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé du fait que la Lux S.à r.l. ou un ou plusieurs de ses gérants ou cadres a un intérêt ou est gérant, associé, responsable ou salarié de toute autre société ou entreprise. Tout gérant ou cadre de la Lux S.à r.l. qui est un dirigeant, cadre ou salarié d'une société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est en relation d'affaires ne doit pas, en raison de ce lien avec cette autre société ou firme, être empêché d'examiner et voter ou d'agir dans les matières relatives à ce contrat ou à une autre affaire.

11.11 Remplacement par un réviseur d'entreprises agréé

La Société peut nommer un réviseur d'entreprises agréé qui remplacera le Conseil de Surveillance.

Ce réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Assemblée des Actionnaires.

12.1. Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a le pouvoir de voter l'approbation des comptes annuels, la modification des statuts et tous les autres points qui, en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée, nécessite l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve qu'il soit prévu qu'une résolution ne sera valablement adoptée que

si elle est approuvée au préalable par la Lux S.à r.l. La Lux S.à r.l. peut, en sa qualité de gérant unique de la Société, décider toute autre opération concernant la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société doit se réunir sur convocation de la Lux S.à r.l. ou du Conseil de Surveillance.

12.2. Lieu, Date. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu situé à Luxembourg figurant dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11h. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant au Grand-Duché de Luxembourg. D'autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis dans lequel figure l'ordre du jour, adressé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société par la Lux S.à r.l., et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

12.3. Vote. Toute Action avec Droit de Vote donne droit à une voix, excepté pour les Actions de Préférence qui ne confèrent pas de droit de vote, dans la mesure où la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le permet. Tout Actionnaire Votant pourra prendre part aux assemblée des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par écrit, par facsimilé ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Le quorum et la majorité prévus par la loi doit régir la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des présentes. La Lux S.à r.l. peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des Actionnaires Votants sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Tout Actionnaire Votant peut voter à l'aide de bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires Votant ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été fournis par la Société et qui devront à tout le moins indiquer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, comprendre trois cases à cocher permettant à l'Actionnaire Votant de voter en faveur ou contre chacune des propositions soumises au vote, ou encore d'exprimer une abstention, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus préalablement à la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Chapitre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 13. Exercice Social. L'exercice social de la Société débute le premier janvier et s'achève le trente-et-un décembre de la même année.

Chapitre VII. - Liquidation - Modification des statuts

Art. 14. Modification. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous réserve de l'approbation de la Lux S.à r.l., par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous réserve de toute autre condition prévue par les présent Statuts.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre VIII. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Divers. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Septième Résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser le gérant-associé commandité de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société des changements mentionnés dans les résolutions susmentionnées (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) avec le pouvoir d'agir seul et le pouvoir de substitution.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pinxten, Denison, Krief, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation. EAC/2016/8440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103125/1591.

(160074252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

StrategicCapital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.426.

Le bilan au 31 Décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106324/11.

(160077767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

StrategicCapital Investment Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.559.

Le bilan au 31 Décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016106325/11.

(160077608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Comifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.568.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106663/10.

(160079081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Communiqué A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.771.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 21.04.2016.

In der heute unter Verzicht auf Form- und Fristvorschriften stattgefundenen ausserordentlichen Generalversammlung wurde folgender Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Est wird festgestellt, die Mandate des bisherigen delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Dr. Ralph Moog, und der Verwaltungsratsmitglieder Frau Isabel Moog-Böckels und Herrn Walter Weber abgelaufen sind.

Zweiter Beschluss

Zum neuen und Verwaltungsratsmitglied und delegierten des Verwaltungsrats wird ernannt:

Frau Ursula Moog-Wollscheid, wohnhaft Eurener Strasse 59A, in 54294 Trier, geboren am 25.09.1935 in Trier. Das Mandat endet mit der im Jahr 2020 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Munsbach, den 21.04.2016.

Référence de publication: 2016106664/19.

(160078661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Compagnie de Pythagore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 60.215.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 09 mai 2016

1. Monsieur Roberto CHIAPPALONE a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 09 mai 2016.
2. Monsieur Fabrice GEIMER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 09 mai 2016.
3. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 09 mai 2016.
4. Veuillez noter le transfert du siège social de 5 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour avis sincère et conforme

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016106665/17.

(160078678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CLdN N.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 160.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016106658/11.

(160078866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CLdN N.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 160.576.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2016

Messieurs Freddy Bracke, Michel Jadot, Jozef Adriaens, Jean Cigrang, Consultinvest N.V. avec comme représentant permanent M. Frank van Bellingen et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Monsieur Freddy Bracke et Anne-Marie Grieder ont comme nouvelle adresse: 3, rue Général Omar N. Bradley L-1279 Luxembourg.

Consultinvest NV avec comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, Administrateur, ont comme nouvelle adresse 93, Sint-Amandsstraat B-1853 Strombeek-Bever.

CERTIFIE CONFORME

J. Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016106659/19.

(160078867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Class Capital S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 164.788.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016106660/10.

(160079483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Citterio International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 10.123.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016106651/12.

(160079391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Civetta Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.700.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 9 février 2016 que:

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréée a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106652/14.

(160078899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Chemexim Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 179.540.

Extrait rectificatif du dépôt du 09/05/2016 sous la référence L160076861

La publication relative aux Résolutions prises par l'associé unique de la Société le 06/05/2016 déposée le 09/05/2016 sous la référence L160076861 était erronée. En effet, l'orthographe correcte du prénom de Monsieur Jean-Marc Debaty, Gérant de la Société, est Jean Marc P..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2016106650/16.

(160078751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CLC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6840 Machtum, 4, an der Buchen.

R.C.S. Luxembourg B 171.001.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016106661/12.

(160078476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Compagnie Financière Céleste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.092.

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.092, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 17 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645 du 3 juillet 2015 (la Société),

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Roland CIMOLINO, comptable, demeurant professionnellement à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, L'assemblée choisit comme scrutateur Roland CIMOLINO, comptable, demeurant professionnellement à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 17.112.000.- (dix-sept millions cent douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.220.000.- (sept millions deux cent vingt mille euros), à un montant de EUR 24.332.000.- (vingt-quatre millions trois cent trente-deux mille Euros) par l'émission de 8.556.000 (huit millions cinq cent cinquante-six mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune, entièrement libérées par la conversion de la prime d'émission existante.

2. Souscription et libération des nouvelles actions par Monsieur Artur DELA;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 17.112.000.- (dix-sept millions cent douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.220.000.- (sept millions deux cent vingt mille euros), divisé en divisé en 3.610.000 (trois millions six cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux Euros) chacune, à un montant de EUR 24.332.000.- (vingt-quatre millions trois cent trente-deux mille Euros) par l'émission de 8.556.000 (huit millions cinq cent cinquante-six mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Holding Financière Céleste S.A., établie et ayant son siège à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B85.285, ici représentée par son administrateur Monsieur Roland CIMOLINO, susdit, a déclaré souscrire aux 8.556.000 (huit millions cinq cent cinquante-six mille) actions nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune et les a entièrement libérées par la conversion de la prime d'émission attachée à ses actions d'un montant de EUR 17.112.000.- (dix-sept millions cent douze mille euros).

Ladite prime d'émission est inscrite au bilan de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné par la production d'une situation comptable arrêtée à ce jour certifiée par la gérance de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts dans ses versions française et anglaise pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société a un capital émis de EUR 24.332.000,- (vingt-quatre millions trois cent trente-deux mille Euros) représenté par 12.166.000 (douze millions cent soixante-six mille) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.»

Suit la version anglaise de l'article:

« **Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at EUR 24,332,000.- (twenty-four million three hundred thirty-two thousand Euro), divided into 12,166,000 (twelve million one hundred sixty-six thousand) shares with a par value of EUR 2.-(two Euro) each.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, CIMOLINO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106666/74.

(160078521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2016:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Antoine CALVISI, demeurant à 15, Cité Ledenberg, L-5341 Moutfort, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Guy WAGNER, avec adresse professionnelle au 7, bd du Prince Henri, 1724 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Pierre AHLBORN, demeurant à 14, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur, Vice-Président;
- Maître Jean HOSS, demeurant à 4, rue P. d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Maître Reginald NEUMAN, demeurant à 4, Poststrasse, CH-6403 Küssnacht am Rigi, aux fonctions d'administrateur;
- Maître Pit RECKINGER, demeurant à 5, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme reviseur d'entreprises agréée:

- DELOITTE Audit Sàrl, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016106667/28.

(160078801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 avril 2016

1. M. Jacques Joseph Marie BODEVIN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

2. M. Kristoffer KNUTSEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, vice-président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

3. Mme Sophie GERMAIN-REISDORFFER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

4. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016106668/20.

(160079158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016106669/11.

(160079262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

—
L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril.

Pardevant Nous, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Lorène RIBIER, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.191, constituée selon acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 9 février 2000.

le tout en vertu d'un pouvoir donné par résolution du conseil d'administration de la Société en date du 18 avril 2016.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, Es qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 9 février 2000, a un capital social

intégralement libéré s'élevant à EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

L'article 5 des statuts stipule que:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, fixé au montant global de EUR 15,000,000 (quinze millions d'euros) permettant porter le capital social souscrit à EUR 30.000.000 (trente millions d'euros), avec émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à souscrire à concurrence de 500.000 (cinq cent mille) actions par les actionnaires existant et à concurrence de 1.000.000 (un million) d'actions par des investisseurs tiers intéressés.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mai 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations convertibles ou non.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre pour la souscription à concurrence de 1.000.000 (un million) d'actions réservée à des investisseurs tiers intéressés, comme décrit ci-avant.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

2) Le conseil d'administration, en sa réunion du 18 avril 2016, a décidé de procéder à la réalisation du capital autorisé à concurrence de cinq millions d'euros (5.000.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions d'euros (15.000.000,-EUR) à un montant de vingt millions d'euros (20.000.000,-EUR) par l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs tel que renseignés dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 avril 2016 dont mention ci-avant, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

4) L'augmentation de capital a été libérée intégralement par:

- par apport en nature pour un montant total d'un million neuf cent soixante-trois mille neuf cent soixante-deux euros (1.963.962,-EUR), et

- par incorporation des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres pour un montant total de trois millions trente-six mille trente-huit euros (3.036.038,-EUR).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, cet apport a fait l'objet d'un rapport établi le 18 avril 2016 par Artemis Audit & Advisory, réviseurs d'entreprises agréés, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2», boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.716.

5) A la suite de cette augmentation de capital, l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. RIBIER, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9362. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106670/78.

(160078546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Cerafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 46, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 24.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour compte de Cerafer Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016106645/12.

(160079242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CEREP BH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.822.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Référence de publication: 2016106646/10.

(160079215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Chaos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.878.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 mai 2016 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

1. L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 127 rue de Mühlenbach à L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHAOS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016106647/15.

(160078753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Casa Abad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 190.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 2 mai 2016 que:

L'assemblée prend acte du changement de siège du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT SARL, la nouvelle adresse est 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016106640/12.

(160078507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Casa Abad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 190.454.

—
Madame Fanny MACHIELS, administrateur et administrateur-délégué de la société CASA ABAD S.A., a actuellement son domicile au 12, Chemin des Myosotis, CH-3963 Crans-Montana.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016106641/11.

(160078507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Camps Bay Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.420.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016106638/12.

(160079390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Capinera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.800,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.675.

—
Résolutions de l'associé unique prises au siège social en date du 9 mai 2016

1. Démission de Mme Francesca DOCCHIO, en tant que gérant de la Société

2. Nomination M. Fernand ZANEN, administrateur de sociétés, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht, comme gérant de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017

3. Nomination M. Jean FELL, administrateur de sociétés, né à Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme gérant de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017

4. Nomination M. André WILWERT, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, comme gérant de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017

Les nouveaux gérants ont le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour CAPINERA S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016106639/24.

(160079471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Dragon Asia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 181.524.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016106710/12.

(160079382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

DRN Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106711/10.

(160079021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

DT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.510.

Les actionnaires de DT (LUXEMBOURG) SA, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 17 mars 2016 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée a nommé Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L- 2449 Luxembourg, et Monsieur Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, comme administrateurs pour une période de 6 ans jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2022.

DT (LUXEMBOURG) SA

Référence de publication: 2016106712/15.

(160079089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Duferco Vanadium Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Benedict J. Sciortino, Administrateur et Président, est la suivante:

- 12, Avenue des Spélugues, Fairmont Monte Carlo, Appartement 4105/4107, 98000 Monte Carlo (Monaco)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106715/12.

(160079231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2016.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

DUPLEX S.A.

Référence de publication: 2016106716/13.

(160079175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Constructions Basse Consommation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schiffflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 148.642.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016106675/10.

(160078967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Constructions Basse Consommation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schiffflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 148.642.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016106676/10.

(160078968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Constructions Basse Consommation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schiffflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 148.642.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016106674/10.

(160078966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Comptabilité STC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 17B, rue de la Fail.
R.C.S. Luxembourg B 161.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Comptabilité STC Sàrl

Référence de publication: 2016106671/10.

(160078864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Tricoron Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.771.

Décision de l'administrateur unique en date du 29 avril 2016

L'administrateur unique de Tricoron Holding S.A. décide de transférer le siège social de la société du 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen au 204 route d'Arlon, L-8010 Strassen et ce à compter du 2 mai 2016.

Strassen, le 29 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016107228/13.

(160078826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

SEA Glass S.à r.l.-SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 192.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103653/9.

(160075031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103659/9.

(160075095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

SES Astra 1N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103660/9.

(160074656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

SES Astra 2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103661/9.

(160074655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

SES Astra 2F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103662/9.

(160074654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.
